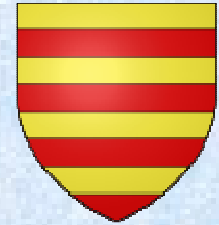


Assainissement Collectif

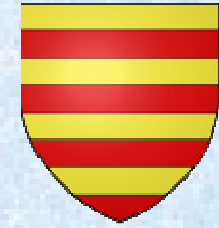
RÉUNION PUBLIQUE
LE 30 juin 2016 à HABARCQ

ORDRE DU JOUR



- I. L'assainissement collectif: une obligation découlant du droit européen
- II. L'assainissement collectif dans la Communauté de Communes: où en est-on aujourd'hui?
- III. Le programme de travaux à Habarcq
- IV. Le tarif de l'assainissement collectif
- V. Les modalités de raccordement des habitations
- VI. Quelles sont les aides financières pour les propriétaires?

ORDRE DU JOUR



- **I. L'assainissement collectif: une obligation découlant du droit européen**
- II. L'assainissement collectif dans la Communauté de Communes: où en est-on aujourd'hui?
- III. Le programme de travaux à Habarcq
- IV. Le tarif de l'assainissement collectif
- V. Les modalités de raccordement des habitations
- VI. Quelles sont les aides financières pour les propriétaires?

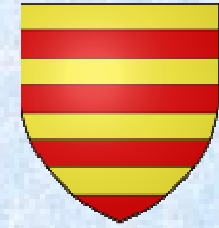
I. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF: UNE OBLIGATION DECOULANT DU DROIT EUROPEEN

- Le principe de « l'Assainissement Collectif » **a été adopté par la population en 1999** suite à « l'enquête publique » réalisée pour le zonage d'assainissement
- Le lancement des travaux est, de ce fait, devenu **une obligation** (*Directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines de 1991 traduite en droit français par la Loi sur l'Eau de 1992*)
- Cette obligation de mise en application a été rappelée à la Communauté de Communes par **un arrêté préfectoral de 2001, puis un de 2004**

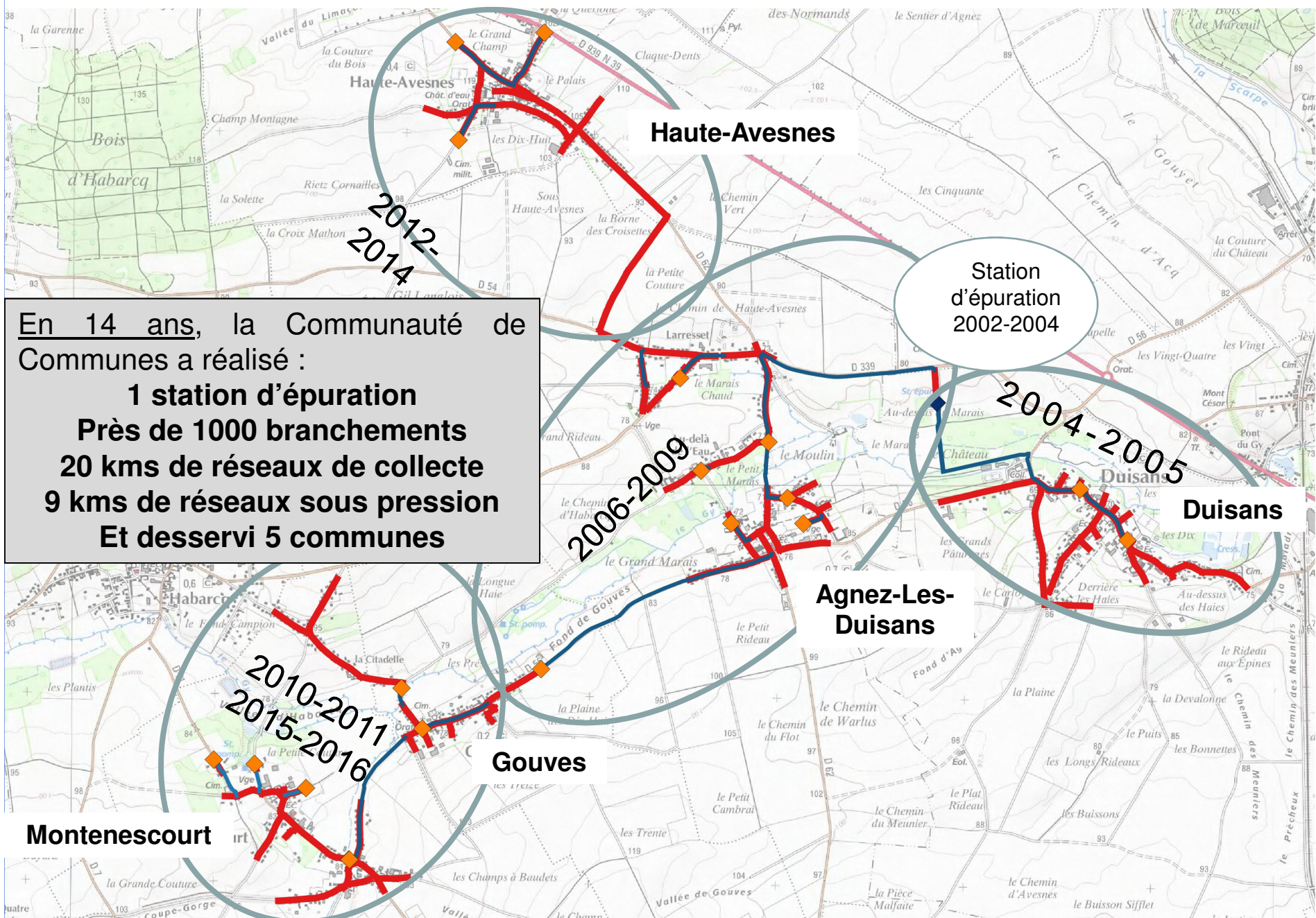
I. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF: UNE OBLIGATION DECOULANT DU DROIT EUROPEEN

- Cette obligation va dans le sens de la lutte contre l'insalubrité, et de la protection des ressources en eau souterraine et des milieux aquatiques
 - Rappelons que la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 (*Directive européenne*) oblige les états membres à mettre en œuvre des moyens pour atteindre **le « bon état physique, écologique et physico-chimiques des masses d'eaux »**
- l'assainissement collectif va dans ce sens.

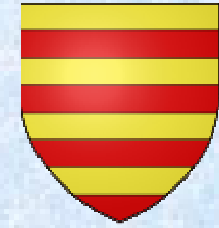
ORDRE DU JOUR



- I. L'assainissement collectif: une obligation découlant du droit européen
 - **II. L'assainissement collectif dans la Communauté de Communes: où en est-on aujourd'hui?**
- III. Le programme de travaux à Habarcq
- IV. Le tarif de l'assainissement collectif
- V. Les modalités de raccordement des habitations
- VI. Quelles sont les aides financières pour les propriétaires?

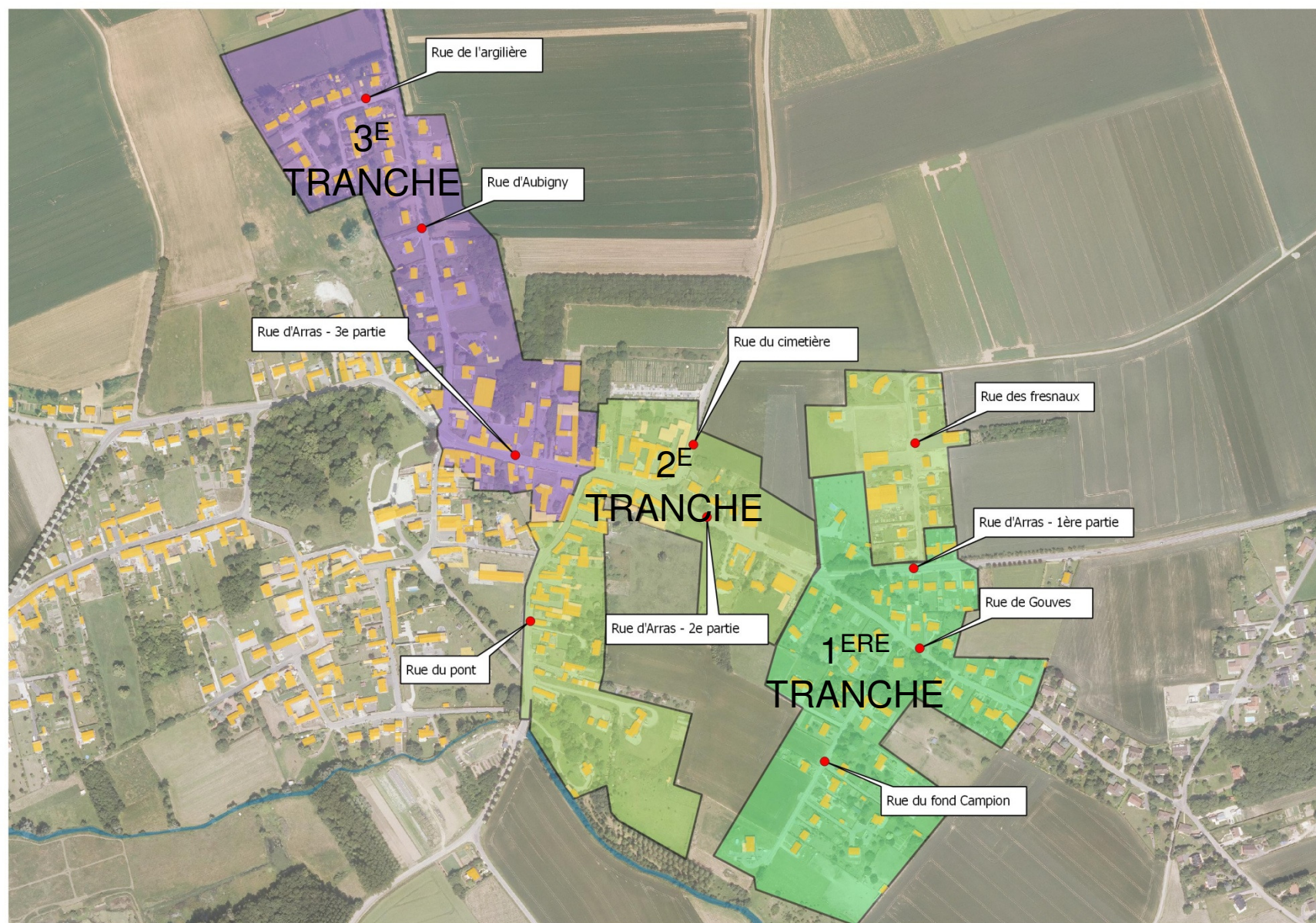


ORDRE DU JOUR



- I. L'assainissement collectif: une obligation découlant du droit européen
- II. L'assainissement collectif dans la Communauté de Communes: où en est-on aujourd'hui?
- **III. Le programme de travaux à Habarcq**
- IV. Le tarif de l'assainissement collectif
- V. Les modalités de raccordement des habitations
- VI. Quelles sont les aides financières pour les propriétaires?

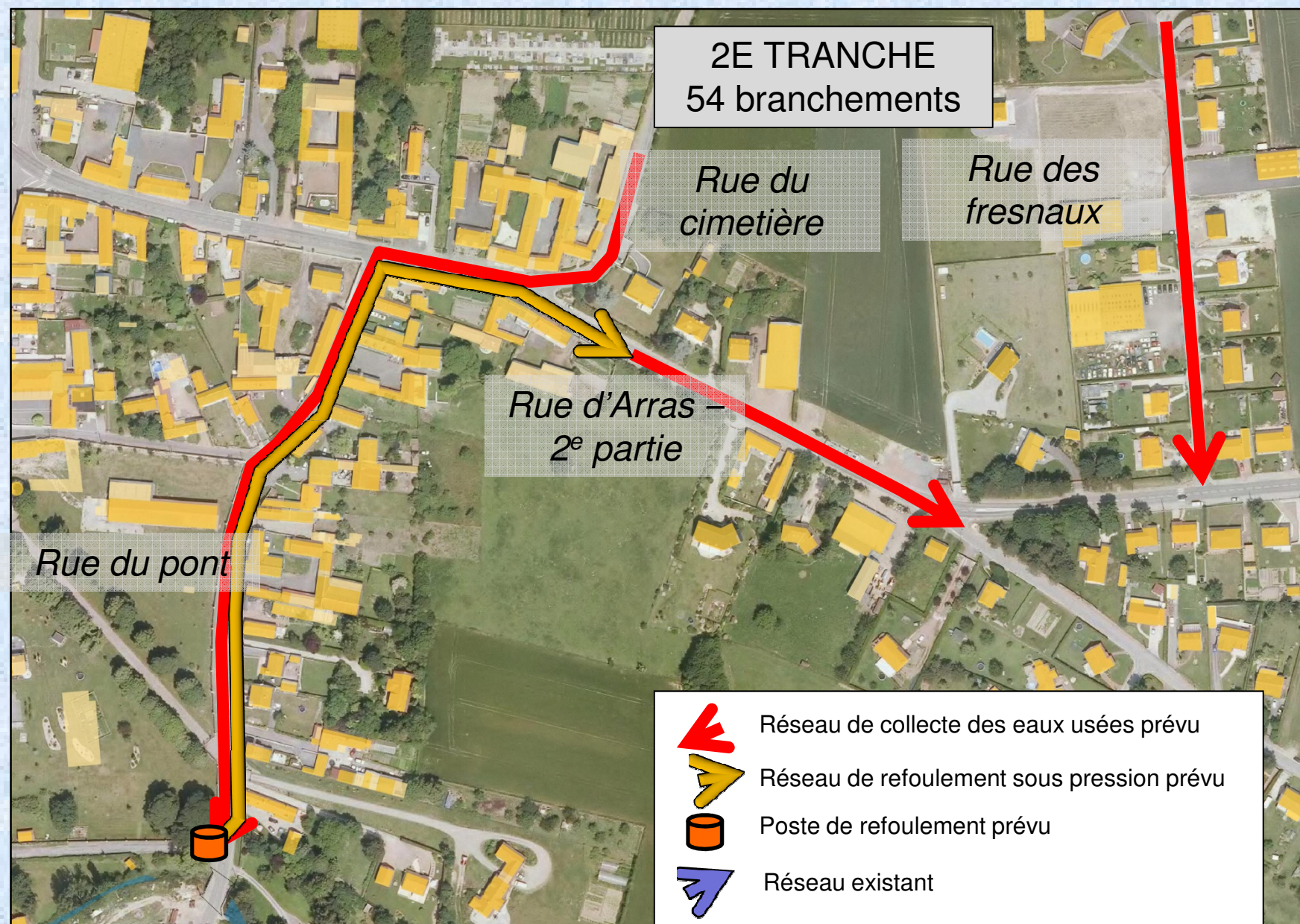
III. LE PROGRAMME DE TRAVAUX A HABARCQ



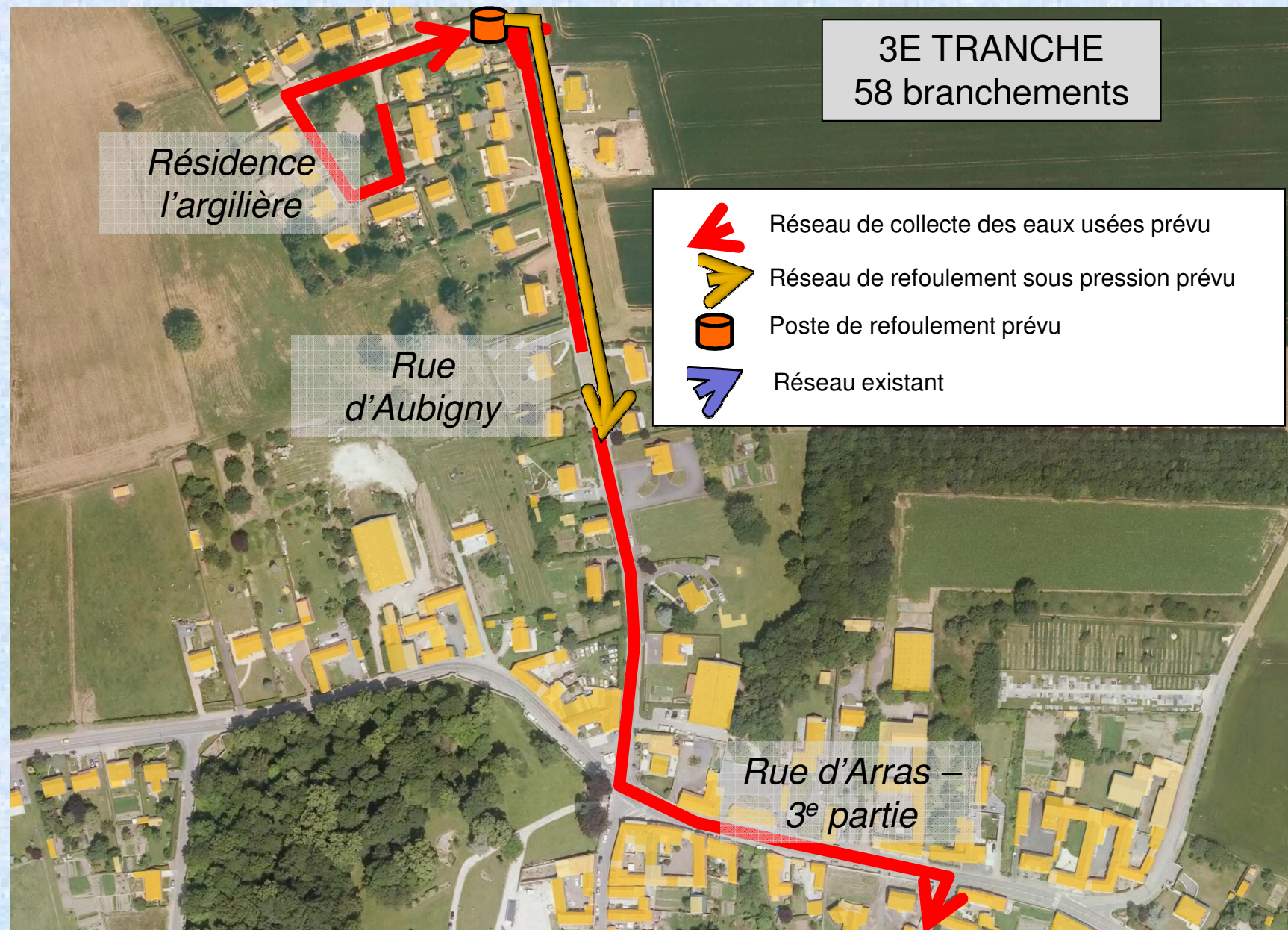
III. LE PROGRAMME DE TRAVAUX A HABARCQ



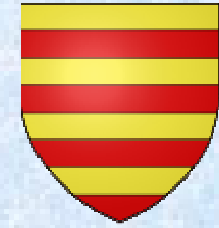
III. LE PROGRAMME DE TRAVAUX A HABARCQ



III. LE PROGRAMME DE TRAVAUX A HABARCQ



ORDRE DU JOUR



- I. L'assainissement collectif: une obligation découlant du droit européen
- II. L'assainissement collectif dans la Communauté de Communes: où en est-on aujourd'hui?
- III. Le programme de travaux à Habarcq
 - **IV. Le tarif de l'assainissement collectif**
- V. Les modalités de raccordement des habitations
- VI. Quelles sont les aides financières pour les propriétaires?

IV. LE TARIF DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- L'assainissement coûte en investissement.

La Communauté de Communes La Porte des Vallées bénéficie d'aides financières de partenaires tels que **l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Département du Pas-de-Calais et l'Etat.**

Près de la moitié du coût des travaux reste néanmoins à sa charge.

- L'assainissement coûte aussi en exploitation.

→ Fonctionnement de la station d'épuration (*produits de maintenance, analyses, réparations diverses, énergie, ...etc.*)

→ Fonctionnement des réseaux (*curages, réparations diverses, renouvellement des équipements électromécaniques, énergie... etc.*)

→ Gestion des relations avec l'usager

La Communauté de Communes a délégué ce service public à
« **Véolia Eau - Compagnie Générale des Eaux** »

- Enfin les ouvrages d'assainissement doivent d'être amortis
afin de pouvoir assurer, dans plusieurs années, leur renouvellement. L'amortissement est une obligation comptable.

C'est pourquoi, comme pour l'électricité, l'eau potable, le téléphone, une participation sera réclamée aux raccordables dès la mise en service des réseaux de collecte.

Cette participation se présente sous deux formes :

- **Une redevance assainissement** semestrielle composée :
 - **d'un abonnement : 89.41 € TTC / an (tarif 2016)**
 - **d'une part consommation : 3.224 € TTC / m3 d'eau consommée (tarif 2016)**

Exemple : pour une consommation d'eau annuelle de 100 m3, l'abonné est redevable en 2016 de :

$$3.224 \text{ €} \times 100 \text{ m3} + 89.41 \text{ €} = 411.83 \text{ € TTC}$$

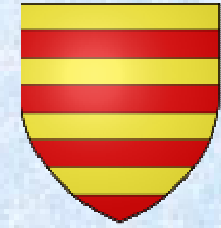
- **Une Participation aux Frais de Branchement Public**

(dans le cas d'une création de réseau neuf initiée par la CCPV) :

= 960.00 € TTC par branchement public

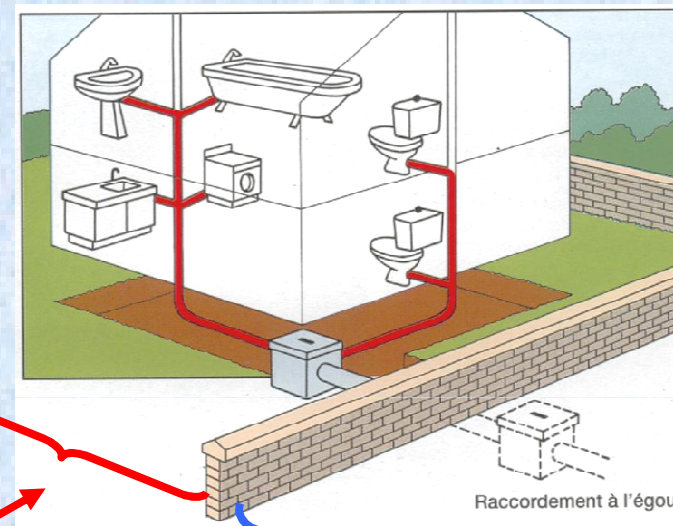
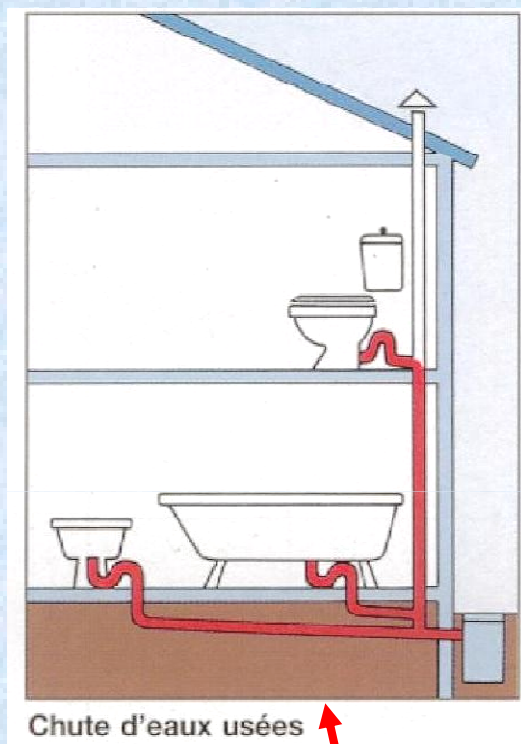
- Pour les futures constructions, les frais de branchement seront mis intégralement à la charge du propriétaire (en général > 1 500 € TTC).
En outre, une taxe, dite « Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC) » pourra s'appliquer à ces constructions.

ORDRE DU JOUR



- I. L'assainissement collectif: une obligation découlant du droit européen
- II. L'assainissement collectif dans la Communauté de Communes: où en est-on aujourd'hui?
- III. Le programme de travaux à Habarcq
- IV. Le tarif de l'assainissement collectif
 - **V. Les modalités de raccordement des habitations**
- VI. Quelles sont les aides financières pour les propriétaires?

V. LES MODALITES DE RACCORDEMENT DES HABITATIONS



Domaine privé

Entièrement à la charge du particulier
Une « Demande de raccordement au réseau d'assainissement » doit être adressée à « Véolia Eau - Eaux d'Artois » avant vos travaux

Domaine public

Pose de la boîte et raccordement au réseau réalisés par l'entreprise retenue par la Communauté de Communes

V. LES MODALITES DE RACCORDEMENT DES HABITATIONS



DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE DES EAUX USEES

BATIMENT(S) CONCERNE(S)

Adresse:
Commune (cocher):
Agnez-Les-Duisans Gouves Haute-Avesnes Noyellette en l'Eau
Duisans Habarcq Montenescourt Wanquetin
Autre commune:

CARACTERISTIQUES DE(S) BATIMENT(S)

Nombre de bâtiment produisant des eaux usées, à la même adresse, concerné par le raccordement :

Préciser le ou les types de bâtiment (cocher) :

Maison d'habitation individuelle Immeuble d'habitation collectif, préciser le nombre de logements :
Immeuble d'activité public (sauf école) Préciser:

Artisanat - entreprise - autre Préciser :
École

Préciser le nombre d'élèves :
Si présence d'une cantine, préciser le nombre de repas quotidien (moyenne) :
Si présence d'un internat, préciser le nombre de lits :

Autre Préciser :
.....

Nature des eaux déversées :

Eaux usées d'origine domestique autres :
.....

Le(s) bâtiment(s) sont-ils loués? Oui Non

Nombre total de compteur d'eau alimentant le(s) bâtiment(s) concerné(s) par le raccordement :

LE PROPRIETAIRE, OU LE CAS ECHEANT LE MAÎTRE D'OUVRAGE (il s'agit de la personne qui paiera les travaux privatifs de raccordement lorsqu'il existe un partage du droit de propriété)

Nom et prénom (ou raison sociale): Téléphone:

Adresse complète (si différente de l'adresse du raccordement) :

La personne morale ou physique désignée ci-avant a reçu un exemplaire du Règlement du Service d'Assainissement Collectif et s'engage, en cas de location, à le diffuser au propriétaire et à chacun des locataires dans un délai d'un mois.

Par ailleurs, elle s'engage à informer la Communauté de Communes La Porte des Vallées dès la fin des travaux de raccordement, par téléphone au 03-21-22-57-07 ou par courrier à l'adresse suivante: 12 rue des Fresnaux — 62123 HABARCQ. Elle autorise la visite de contrôle dès la fin du chantier avec production de la copie des factures.

FAIT LE

SIGNATURE DU PROPRIETAIRE OU, LE CAS ECHEANT, DU MAÎTRE D'OUVRAGE:

UNE FOIS COMPLETE ET SIGNE, CET IMPRIME EST A RETOURNER A:
EAUX DE L'ARTOIS, 3, rue Saint Louis — 62 300 LENS

AVIS DE L'EXPLOITANT

Au vu des informations en sa possession, LES EAUX DE L'ARTOIS, Déléataire du service d'assainissement, émet un avis

Favorable Défavorable
au raccordement du ou des bâtiment(s) désigné(s) ci-avant au
réseau public de collecte des eaux usées

Pour LES EAUX DE L'ARTOIS:

La Communauté de Communes La Porte des Vallées

AUTORISE N'AUTORISE PAS
le raccordement du ou des bâtiment(s) désigné(s) ci-avant au
réseau public de collecte des eaux usées.
Le

Le Président:

En cas de délivrance, à un instant donné, d'un certificat de conformité, celui-ci ne peut être confondu avec une garantie de bon fonctionnement.

V. LES MODALITES DE RACCORDEMENT DES HABITATIONS

Vous recevez ce document visé par la Communauté de Communes dans votre boîte aux lettres

=

Vous pouvez entreprendre vos travaux de raccordement

« Feu Vert »
Vous pouvez entreprendre vos travaux



DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE DES EAUX USEES

BATIMENT(S) CONCERNE(S)

Adresse: ... me d'Agiez ...

Commune (cocher):

☐ Agnez-Les-Duisans

☐ Duisans

☐ Gouvres

☐ Habarcq

☒ Haute-Avesnes

☐ Montenescourt

☐ Noyellette en l'Eau

☐ Wanquetin

CARACTERISTIQUES DE(S) BATIMENT(S)

Nombre de bâtiment, à la même adresse, concerné par le raccordement:

Préciser le ou les types de bâtiment (cocher):

☒ Maison d'habitation individuelle

☐ Immeuble d'habitation collectif, préciser le nombre de logements:

☐ Immeuble d'activité public (sauf école)

Préciser:

☐ Artisanat - entreprise - exploitation agricole

Préciser:

☐ École

Préciser le nombre d'élèves:

Si présence d'une cantine, préciser le nombre de repas quotidien (moyenne):

Si présence d'un internat, préciser le nombre de lits:

☐ Autre

Préciser:

Nature des eaux déversées:

☒ Eaux usées d'origine domestique

☐ autres:

Le(s) bâtiment(s) sont-ils loués? ☐ Oui

☒ Non

Nombre total de compteur d'eau alimentant le(s) bâtiment(s) concerné(s) par le raccordement: 1

En cas de propriétaire bailleur, qui règle les factures d'eau au Syndicat?

☒ Le propriétaire

☐ Le(s) locataire(s)

Précisions éventuelles:

LE PROPRIETAIRE, OU LE CAS ECHEANT LE MAÎTRE D'OUVRAGE (il s'agit de la personne qui paiera les travaux privatifs de raccordement lorsqu'il existe un partage du droit de propriété)

Nom et prénom (ou raison sociale):

Téléphone:

Adresse complète (si différente de l'adresse du raccordement):

La personne morale ou physique désignée ci-avant a reçu un exemplaire du Règlement du Service d'Assainissement Collectif et s'engage, en cas de location, à le diffuser au propriétaire et à chacun des locataires dans un délai d'un mois.

Par ailleurs, elle s'engage à informer la Communauté de Communes du Val du Gy dès la fin des travaux de raccordement, par téléphone au 03-21-22-24-66 ou par courrier à l'adresse suivante: 30 rue Principale—62123 MONTENESCOURT. Elle autorise la visite de contrôle dès la fin du chantier avec production de la copie des factures.

FAIT LE 21. Juin 2012

SIGNATURE DU PROPRIETAIRE OU, LE CAS ECHEANT, DU MAÎTRE D'OUVRAGE:

UNE FOIS COMPLETE ET SIGNE, CET IMPRIME EST A RETOURNER A:

VEOLIA EAU—COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, 1 rue Camille Guérin—62 217 TILLOY LES MOFFLAINES

AVIS DE L'EXPLOITANT

Au vu des informations en sa possession, Veolia Eau Compagnie Générale des Eaux, Déléguataire du service d'assainissement, émet un avis

☒ Favorable

☐ Défavorable

au raccordement du ou des bâtiment(s) désigné(s) ci-avant au

réseau public de collecte des eaux usées

Pour Veolia Eau—Compagnie Générale des Eaux:

Agence d'ARRAS

1, rue Guérin

62217 TILLOY LE MOFFLAINES

0810 108 801 - 03 21 22 77 48

AUTORISATION—REFUS

La Communauté de Communes du Val du Gy,

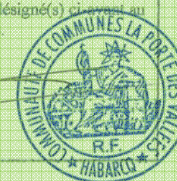
☒ AUTORISE ☐ N'AUTORISE PAS

le raccordement du ou des bâtiment(s) désigné(s) ci-avant au réseau public de collecte des eaux usées.

Le

31 DEC. 2012

Le Président:



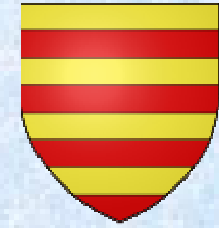
à un instant donné, d'un certificat de conformité, celui-ci ne peut être confondu avec une garantie de bon fonctionnement.

En cas de délivrance

V. LES MODALITES DE RACCORDEMENT DES HABITATIONS

- ***Les propriétaires devront assurer leurs travaux de raccordement (domaine privé) dans un délai de 2 ans maximum (OBLIGATOIRE ->> art. L1331-1 du Code de la Santé Publique).***
- *Le coût de ces travaux est variable (distance, nature du terrain, profondeur...). D'où nécessité de solliciter plusieurs devis d'entreprises. **Les propriétaires pourront bénéficier d'aides financières***

ORDRE DU JOUR



- I. L'assainissement collectif: une obligation découlant du droit européen
- II. L'assainissement collectif dans la Communauté de Communes: où en est-on aujourd'hui?
- III. Le programme de travaux à Habarcq
- IV. Le tarif de l'assainissement collectif
- V. Les modalités de raccordement des habitations
- **VI. Quelles sont les aides financières pour les propriétaires?**

VI. QUELLES SONT LES AIDES FINANCIERES POUR LES PROPRIETAIRES?

- Tous les propriétaires pourront bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie **SANS conditions de ressource**

En revanche:

- vous devez réaliser les travaux dans **un délai de 2 ans maximum** après la mise en service du réseau public
- Votre habitation devra avoir **plus de 5 ans**

- Pour en bénéficier, les propriétaires doivent contacter **la Communauté de Communes La Porte des Vallées, APRES** leurs travaux

au: 03-21-22-57-07

VI. QUELLES SONT LES AIDES FINANCIERES ACTUELLES POUR LES PROPRIETAIRES?

	TYPE DE RACCORDEMENT	TAUX DE SUBVENTION (À COMPTER DU 01/07/2016)	MONTANT MAXIMUM DE L'AIDE (EN 2016)
	Raccordement simple (majorité des cas)	50%	1200 €
	Raccordement complexe	50%	1920 €
	Gestion durable des eaux de pluie à la parcelle	40%	800 €

La subvention est allouée après vérification de la conformité des travaux par la Communauté de Communes et sur présentation des factures (entreprises ou matériaux). Minimum de dépenses: 200 € TTC. Les modalités des aides financières actuelles sont susceptibles d'être modifiées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie chaque année.

DEMARCHES DE L'ADMINISTRATION

Réalisation des travaux
publics d'assainissement

Envoi des factures
« Participation aux Frais
de Branchements » de
960.00 € aux propriétaires

Tous les 6 mois,
facturation de la
Redevance
d'Assainissement
Collectif par Véolia Eau

Environ
6 mois

**MISE EN SERVICE
DU RESEAU PUBLIC**

Dans les 2 ans

DEMARCHES DES PROPRIETAIRES

Vous pouvez demander des
devis à des entreprises pour
faire vos travaux de
raccordement

**Date « N »: Feu Vert pour la
réalisation de vos travaux**

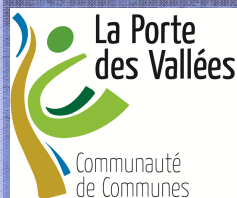
Vous pouvez réaliser vos
travaux de raccordement
et bénéficier de
subventions

**« N » + 2 ans
=
fin des subventions**

**Vous n'êtes pas
raccordables**

Vous êtes raccordables

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Communauté de Communes La Porte des Vallées
Service d'assainissement
Tél: 03-21-22-57-07



Véolia Eau Compagnie Générale des Eaux (Eaux d'Artois)
Tél (*positionnement du branchement*): **03-21-22-77-47**